

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## AMENDEMENT

N° 799

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,  
Mme Untermaier et Mme Valter

-----

### ARTICLE 42

Après le mot :

« licences »,

supprimer la fin de l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'assurer l'entrée en vigueur rapide du dispositif, en supprimant le renvoi expresse à un décret en Conseil d'État.